

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS / SEPTEMBRE 2019



Les Risques Majeurs à Prignonrieux

CONSIGNES DE SECURITE § BONS REFLEXES





La prévention commence par l'information. Celle-ci passe par le développement d'une culture de sécurité permettant à chacun d'évaluer sa vulnérabilité par rapport aux risques naturels recensés sur le territoire communal, d'acquiescer une conscience du risque, d'anticiper par des mesures préventives avant la survenue, et d'avoir des comportements adéquats si l'un de ces événements se produit.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), établi à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) transmis par le Préfet, a pour objet de vous sensibiliser aux risques auxquels vous pouvez être confrontés sur notre territoire, de vous informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés, et de vous permettre de faire face au danger en situation d'urgence.

Les informations contenues dans ce document concernent :

- la description des phénomènes auxquels nous sommes exposés et des dommages potentiels,*
- les différents types d'alertes relatives aux phénomènes,*
- les consignes de comportement recommandées,*
- les mesures de protection à prendre sur les bâtiments, les équipements et le mobilier.*

Ce document n'a pas pour objectif de vous inquiéter : il se veut un document d'information pour que chacun sache avoir les bons réflexes en cas de déclenchement d'une alerte.

Le Maire,

Jean-Paul ROCHOIR.

Sommaire

- Qu'est ce qu'un risque majeur ?* *page 3*
- Le risque inondation* *page 4*
- Le risque rupture de barrage* *page 5*
- Le risque mouvement de terrain—retrait gonflement des argiles* *page 7*
- Le risque feux de forêts* *page 8*
- Le risque tempête* *page 9*
- Le risque transport de matières dangereuses* *page 11*
- Le risque canicule* *page 13*
- Le risque pandémie* *page 13*

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Un **risque majeur** résulte de la présence simultanée d'un événement naturel ou anthropique, dit **aléa**, et d'**enjeux** humains ou matériels. Il est caractérisé par sa gravité et par une faible fréquence d'occurrence. Pour mesurer les effets d'un risque majeur sur les enjeux, on parle de **vulnérabilité**.

Définitions

Aléa :

Manifestation d'un phénomène naturel ou technologique caractérisé par sa fréquence (décennale, centennale,...) et son intensité (hauteur et vitesse pour les crues, magnitude pour les séismes, surpression liée à une explosion,...).

Enjeux :

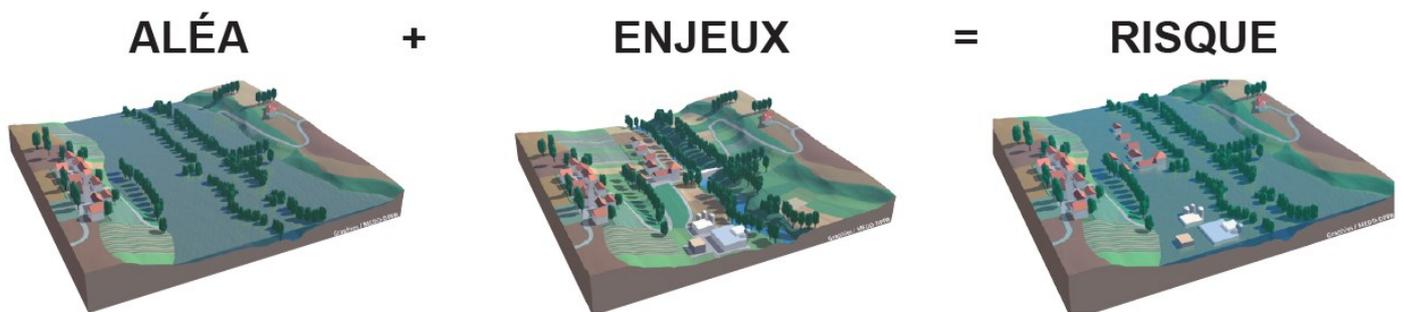
Ce sont les personnes, les biens et le milieu naturel dans une aire géographique donnée.

Vulnérabilité :

Il s'agit de la mesure des dommages de toutes sortes (humains, matériels,..) rapportés à l'intensité de l'aléa.

Risque :

Combinaison d'enjeux soumis à un aléa ce qui conduit à la formule :



La commune de Prignonrieux est plus particulièrement exposée aux risques suivants :

Les risques naturels

Les inondations

Les incendies de forêts

Les mouvements de terrains retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes climatiques

Les risques technologiques

La rupture de barrage

Les transports de matières dangereuses

Les risques sanitaires

La canicule

La pandémie

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et/ou durables.

Les inondations dites de plaine sont dues à un débordement du cours d'eau, à une remontée significative de la nappe phréatique ou à une stagnation des eaux pluviales.

L'ampleur d'une inondation est fonction de :

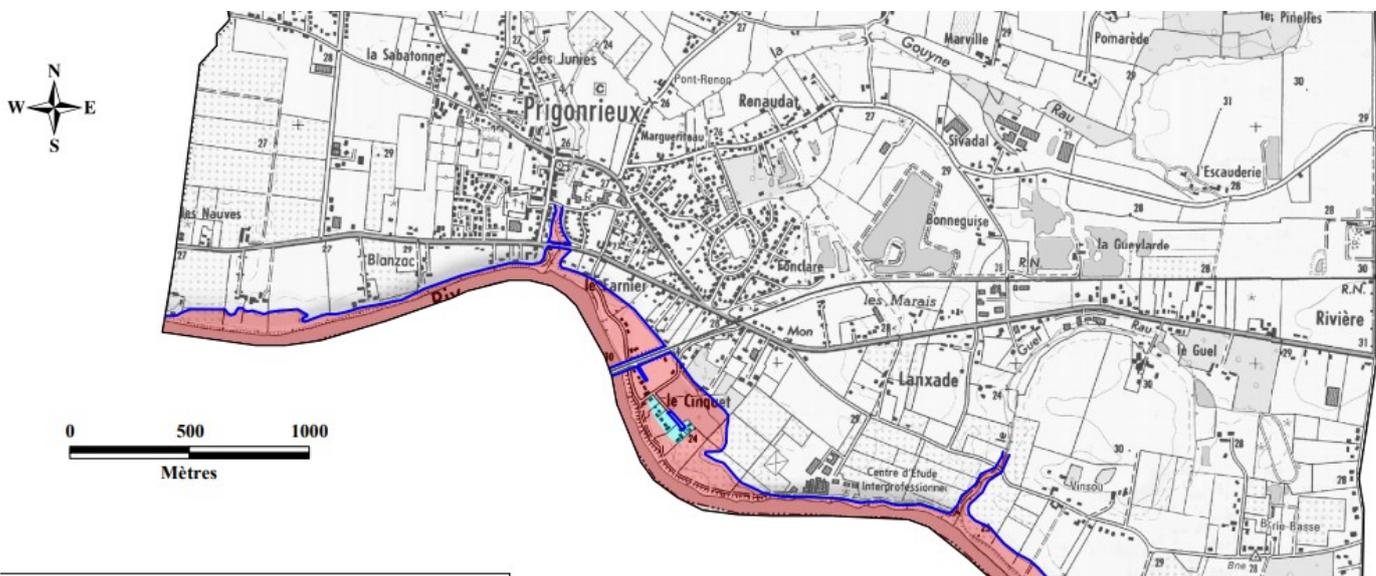
- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

La ville de Prigonrieux se situe en bordure de la rivière Dordogne, qui en constitue la limite communale sud. Elle est également parcourue par plusieurs cours d'eau affluents de la Dordogne, dont les plus importants sont :

- le ruisseau « La Gouyne », d'une longueur d'environ 10 km, qui forme à l'Est la limite communale avec Bergerac, puis parcourt la plaine alluviale vers l'Ouest et traverse le bourg avant de rejoindre la Dordogne ;
- le ruisseau « La Cacarotte », d'une longueur d'environ 3 km, qui suit un axe Nord-Sud à partir du co-teau, puis dans la plaine alluviale où il rejoint le ruisseau « la Gouyne ».

La plaine alluviale est parcourue par divers petits cours d'eau qui constituent des ruisseaux à faible pente et formant des zones humides sur leur pourtour.

La commune est concernée par le risque inondation, mais de manière limitée. Ce risque, défini dans le Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2006, ne délimite que les abords de la Dordogne.



Par ailleurs, le service départemental d'annonce des crues met à la disposition des mairies et du public les informations et prévisions hydrologiques (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>). Chaque cours d'eau est divisé en tronçon, Prigonrieux étant situé sur le tronçon dénommé « Dordogne Aval ».

A chaque tronçon est affectée une couleur (vert, jaune, orange et rouge) selon le niveau de vigilance nécessaire pour faire face au danger susceptible de se produire dans les heures ou les jours à venir.



Légende

- Rouge :
Risque de crue majeure
- Orange :
Risque de crue génératrice de débordements importants
- Jaune :
Risque de crue génératrice de débordements
- Vert :
Pas de vigilance particulière requise.

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel coupant un cours d'eau et transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié.

La commune de Prigonrieux est concernée par le risque « rupture de barrage de Bort-Les-Orgues » (Corrèze).

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. Une rupture progressive laisserait le temps de mettre en place des procédures d'alerte et de secours des populations. En revanche, une rupture partielle ou totale brusque produirait une onde de submersion très destructrice.

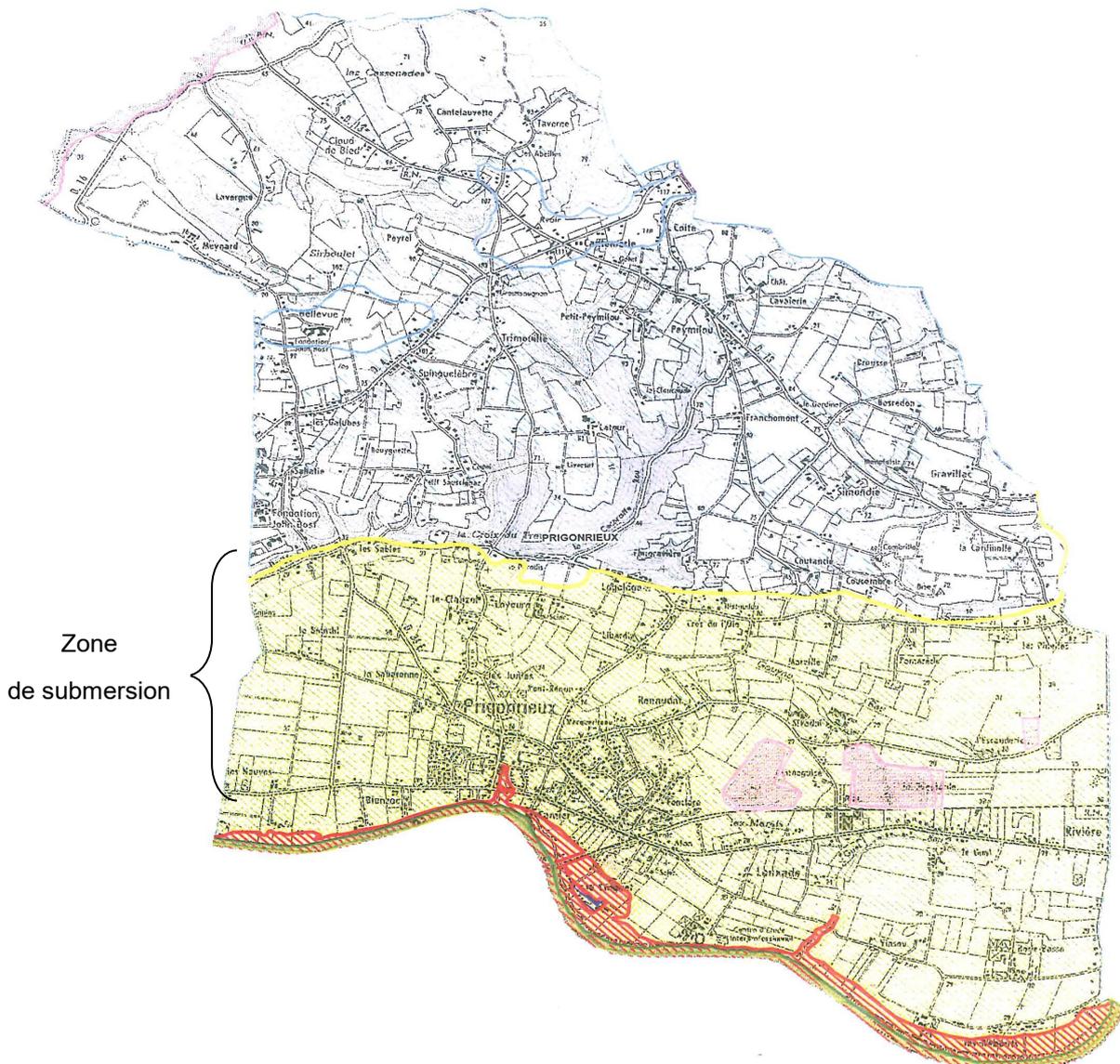
Le barrage de Bort-Les-Orgues (Corrèze) a pour fonction principale la production d'énergie électrique. Il a fait l'objet d'un Plan Particulier d'intervention (PPI) Grand Barrage approuvé par arrêté inter préfectoral du 26 octobre 2007, pour lequel le préfet de la Corrèze a été désigné coordonnateur, en liaison avec le préfet de la zone de défense Sud-Ouest (préfet de la Gironde).

Sa présence entraîne l'existence d'un risque limité pour Prigonrieux, compte tenu du temps d'arrivée de l'onde de submersion en cas de rupture de ce barrage (environ 15 heures).

La hauteur d'eau maximale, au point le plus bas, est estimée à 19 mètres.

Le calcul de l'onde de submersion permet, en cas de rupture d'un barrage, de connaître :

- le trajet de l'eau et le secteur géographique touché,
- le temps mis par l'onde pour atteindre les différents points de ce secteur,
- le niveau d'eau atteint sur les différents points.



FICHE REFLEXE POUR LE RISQUE INONDATION - RUPTURE DE BARRAGE

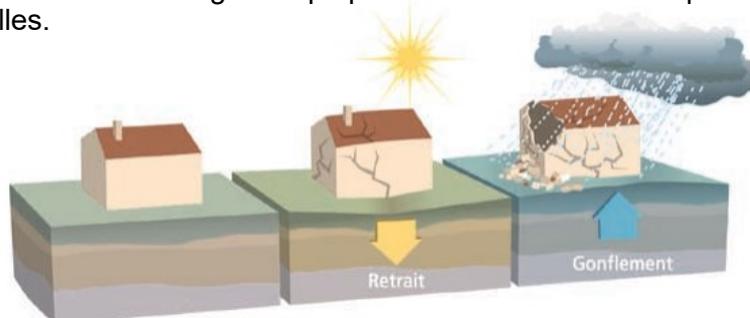
AVANT LA CRISE	<p>S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges</p> <p>Commencer à anticiper certains gestes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - placer hors d'eau les meubles, les objets précieux, les matières dangereuses et polluantes ; - prévoir les équipements minimum : radio à piles, piles neuves, réserve d'eau potable et produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures... <p>Un « plan familial de mise en sûreté » est consultable sur www.risquesmajeurs.fr/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms</p>
PENDANT LA CRISE	<p>Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie, Internet) et prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fermer portes et fenêtres ; - utiliser des dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouches d'aération) - couper le gaz et l'électricité ; - monter dans les étages ou zone refuge ; <p>Eviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné)</p> <p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux ;</p> <p>Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)</p> <p>Ne pas téléphoner : libérer les lignes de secours.</p>
APRES LA CRISE	<p>Respecter les consignes</p> <p>Informez les autorités de tout danger</p> <p>Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques</p> <p>Au niveau des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aérer et désinfecter les pièces ; - Chauffer dès que possible ; - Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ; <p>S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie) ;</p> <p>Faire l'inventaire des dommages.</p>
OÙ S'INFORMER	<p>Auprès de la Mairie ;</p> <p>Site Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr</p> <p>Site départemental Crudor : http://www.dordogne.developpementdurable.gouv.fr/crudor</p>

A RETENIR				EN CAS D'INONDATION BRUTALE - RUPTURE DE BARRAGE	
	Fermez portes et fenêtres	Coupez l'électricité et le gaz	Montez à pied dans les étages		Fuyez immédiatement
					
	Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours		Gagnez un point en hauteur

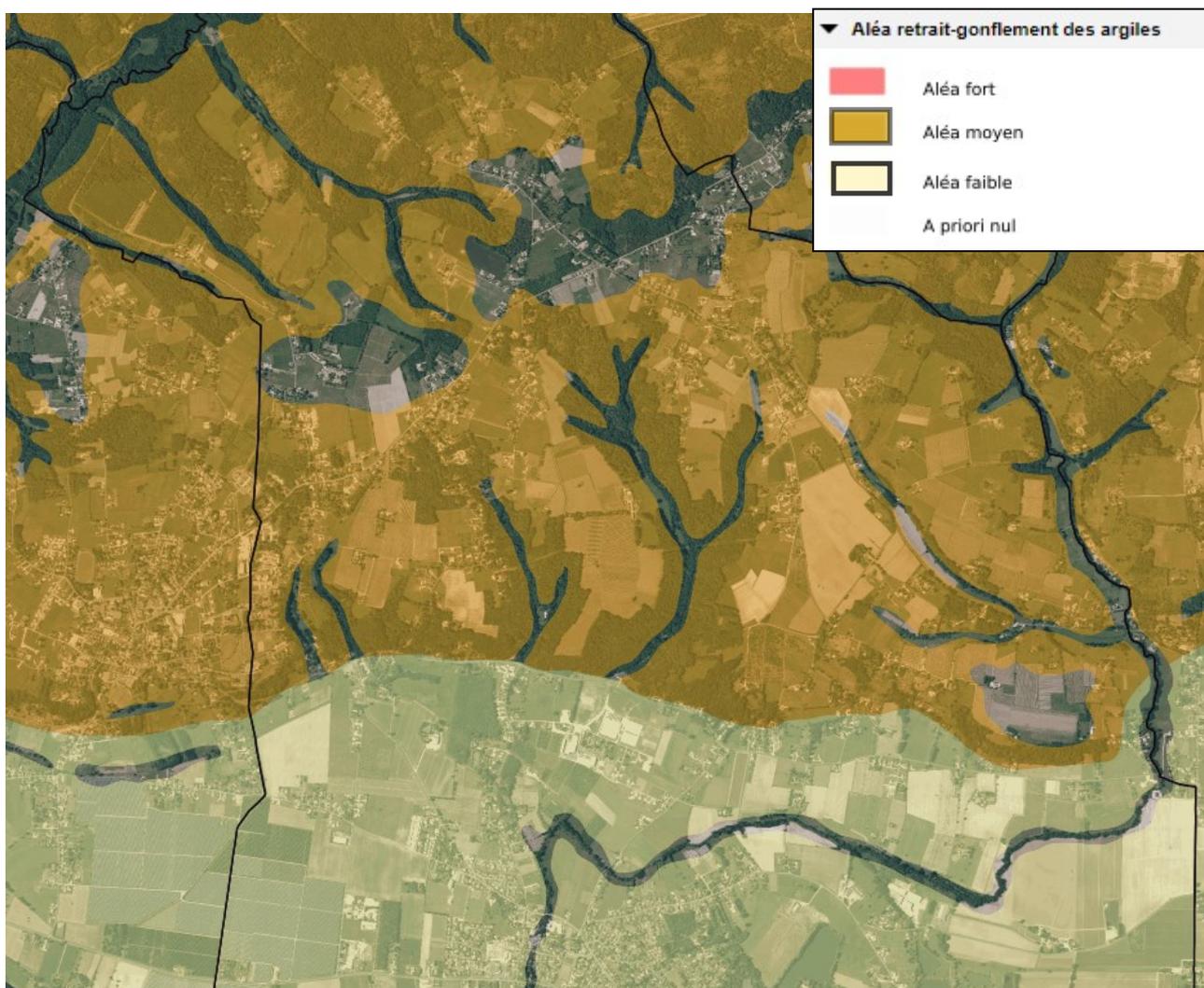
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

Sur la commune, ce risque peut se traduire par des phénomènes de retrait-gonflement des argiles liés aux changements d'humidité de sols argileux qui peuvent avoir des conséquences importants sur les bâtiments à fondation superficielles.



La quasi-totalité du territoire communal est classée dans une zone faiblement ou moyennement exposée à ce risque.



FICHE REFLEXE POUR LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN - RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Eviter la végétation à proximité des murs en plantant les arbres et arbustes loin de la construction;

Réduire l'évaporation superficielle du sol environnant par la mise en place, par exemple, d'une protection isotherme, d'une imperméabilisation, d'un écran anti-racines;

Vérifier l'étanchéité des canalisations et le bon fonctionnement des drainages.

LE RISQUE FEUX DE FORETS

On parle de feux de forêt lorsqu'un incendie se propage sur une surface d'au moins un hectare de forêt ou de garrigue.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois éléments :

- une source de chaleur (flamme, étincelle)
- un apport d'oxygène (le vent)
- un combustible (végétation sèche, dense ou essences particulières).

Au vu de divers critères, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) a établi une cartographie des risques par commune, en les classant selon une vulnérabilité allant de 5 (très forte vulnérabilité) à 1 (risque faible).

Prigonrieux a été classée à un niveau de risque 4 (forte vulnérabilité), de nombreuses parties boisées existant sur la commune. Elles sont principalement situées sur les coteaux:

- en limite Nord de la commune
- de part et d'autre du ruisseau « La Cacarotte »

FICHE REFLEXE POUR LE RISQUE FEUX DE FORETS

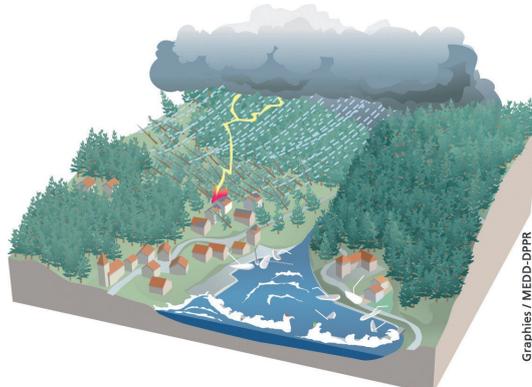
AVANT LA CRISE	Repérer les chemins d'évacuation, les abris ; Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...) ; Débroussailler autour de la maison ; Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.				
PENDANT LA CRISE	<p><i>Si l'on est témoin d'un départ de feu :</i></p> Informer les pompiers ; Si possible attaquer le feu ; Rechercher un abri en fuyant dos au feu ; Respirer à travers un linge humide ; Ne pas sortir de voiture. <p><i>Dans un bâtiment :</i></p> Ouvrir le portail du terrain ; Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ; Fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; Occulter les aérations avec des linges humides ; Rentrer les tuyaux d'arrosage.				
APRES LA CRISE	Eteindre les foyers résiduels				
OÙ S'INFORMER	Après de la Mairie ; Après du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) ; Après de la Direction Départementale des Territoires (DDT) Après du Service Départemental d'Incendie et de Secours				
A RETENIR					
	Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt	Ouvrez le portail de votre terrain	Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur	Enfermez vous dans un bâtiment	Fermez les volets

LE RISQUE TEMPETE

La confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité, pression...) provoque une perturbation atmosphérique. Lorsque les valeurs respectives des deux masses d'air sont très éloignées, la perturbation peut évoluer en tempête.

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent dépasse 89 km/h (degré 10 sur 12 sur l'échelle de Beaufort). Les pluies accentuent les dégâts causés par le vent.

Le département a été touché à plusieurs reprises par des tempêtes, notamment en décembre 1999 et en octobre 2006.



L'alerte météo

Météo France diffuse deux fois par jour un bulletin météo sous forme de cartes (www.meteofrance.com). Des couleurs précisent l'intensité des conditions atmosphériques attendues pour chaque département.

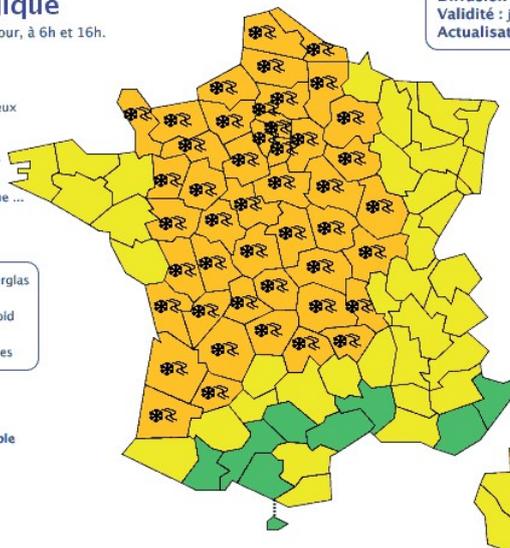
Les symboles associés aux couleurs permettent de connaître la nature des phénomènes attendus : vent, neige, pluie, orage, avalanche.

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.

La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le jeudi 17 décembre 2009 à 12h04
Validité : jusqu'au vendredi 18 décembre 2009 à 06h00
Actualisation : du jeudi 17 décembre 2009 à 06h05

Consultez le [bulletin national](#)

Episode de neige en cours, s'étendant au fil des heures vers les départements du sud.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Neige-Verglas/Orange - Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation. Respectez les restrictions de circulation et déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

Lorsque les niveaux 3 et 4 sont atteints, des bulletins complémentaires fréquents rendent compte de l'évolution des prévisions. Les médias relaient l'information régulièrement pour prévenir la population.

Les tempêtes ayant affectées le Sud Ouest, comme celles de décembre 1999, octobre 2006 ou janvier 2009, ont eu des impacts sur la commune, notamment avec des coupures d'électricité et d'eau.

FICHE REFLEXE POUR LE RISQUE TEMPETE

<p>AVANT LA CRISE</p>	<p>Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ; Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ; Gagner un abri en dur : Fermer portes et volets ; Rentrer les bêtes et le matériel ; Annuler les sorties en rivière ; Arrêter les chantiers, rassembler le personnel. Mettre les grues en girouette.</p>				
<p>PENDANT LA CRISE</p>	<p>Ne sortir en aucun cas et surtout pas en zone boisée ou en forêt ; S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ; Se déplacer le moins possible ; En voiture, rouler lentement ; Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ; Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence ; Ne pas monter sur les toitures.</p>				
<p>APRES LA CRISE</p>	<p>Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ; Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ; Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.</p>				
<p>OÙ S'INFORMER</p>	<p>Auprès de la Mairie ; <i>Sur Internet :</i> www.meteofrance.com</p>				
<p>A RETENIR</p>					
<p>Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre</p>	<p>Fermez portes, volets et fenêtres</p>	<p>Enfermez vous dans un bâtiment</p>	<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école :l'école s'occupe d'eux</p>	<p>Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours</p>	

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de marchandises dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

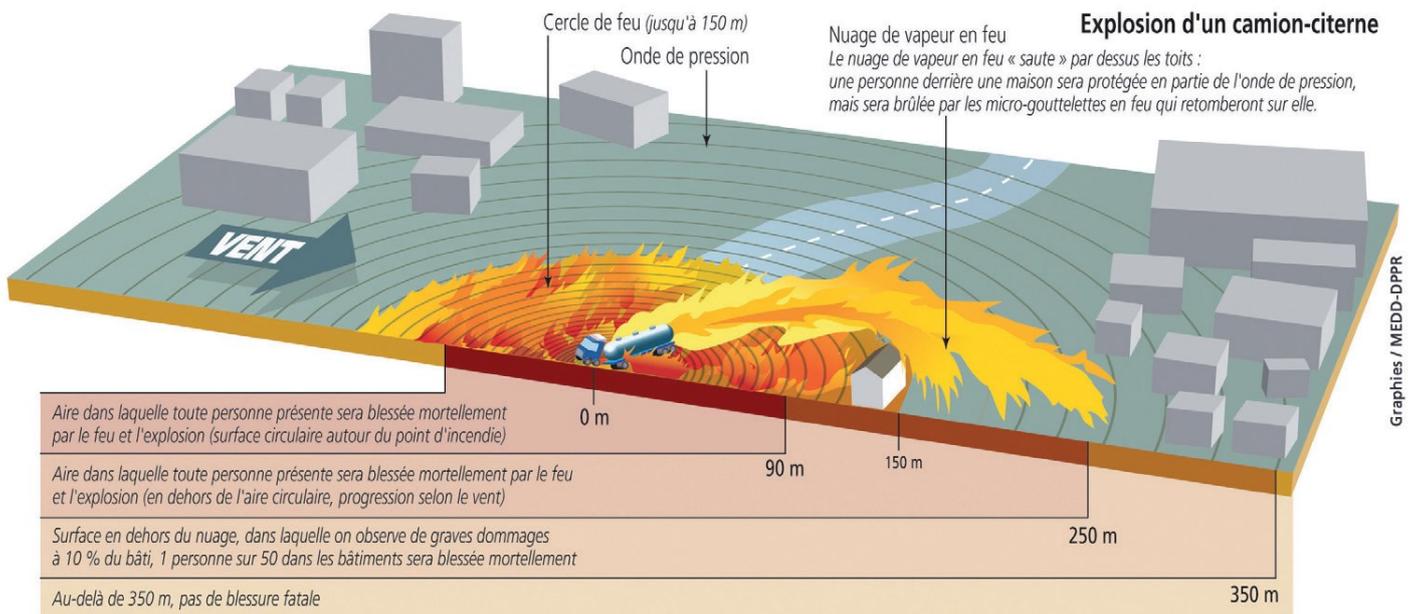
On peut observer quatre types d'effets, qui peuvent être associés :

- **L'incendie** qui peut être provoqué par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle ou l'inflammation accidentelle d'une fuite. 60 % des accidents TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;

- **L'explosion** qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par réchauffement d'une cuve ou par le mélange de plusieurs produits (réaction chimique). L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;

- **Un dégagement de nuage toxique** qui peut être dû à une fuite de produit toxique ou à la combustion d'un produit, même non toxique, qui se propage à distance du lieu accidenté. En se propageant dans l'air, l'eau et /ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration de produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre ;

- **La pollution de l'atmosphère, de l'eau ou du sol**, qui a pour origine les mêmes causes que le nuage toxique.



La commune de Prignonrieux présente un maillage important de voiries communales et départementales.

Elle est traversée par deux axes importants, dans le sens Est-Ouest :

la RD.32, située au Sud de la commune, représente l'axe départemental majeur de la commune, et assure la liaison Bergerac - Sainte-Foy. Elle présente un caractère périurbain avec la présence d'un bâti discontinu (habitat et activités) entre Prignonrieux et Bergerac.

la RD.34, en pied de coteau, assure un trafic local entre Bergerac et La Force.

Deux autres axes départementaux importants sont situés sur les coteaux :

la RD.13 reliant Bergerac à Saint Georges de Blancaneix,

la RD.4 reliant La Force à Villamblard (axe Nord-Est / Sud-Ouest).

Et un axe important dans le sens Nord-Sud :

La RD 709 (contournement Ouest de Bergerac) , en limite Est de la Commune qui relie la vallée de la Dordogne à l'échangeur de l'autoroute de l' A89 (échangeur des Lèches).

FICHE REFLEXE POUR LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

AVANT LA CRISE	Il est nécessaire de connaître les risques et les consignes.
PENDANT LA CRISE	<p>Si vous êtes témoin de l'accident :</p> <p>Donner l'alerte : sapeurs-pompiers (18), police ou gendarmerie (17), numéro international (112), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code de danger, le code matière du produit et la nature du sinistre (voir ci-dessous);</p> <p>S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie. S'éloigner ;</p> <p>Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone (éloignement) ;</p> <p>Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.</p> <p>Pendant l'intervention :</p> <p>Se confiner dans un bâtiment ;</p> <p>Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...);</p> <p>Arrêter la ventilation ;</p> <p>S'éloigner des portes et fenêtres ;</p> <p>Ne pas fumer ;</p> <p>Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ;</p> <p>Ne pas téléphoner ;</p> <p>Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.</p>
APRES LA CRISE	Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio ou diffusion message sonore), aérez le local.
OÙ S'INFORMER	<p>Auprès de la Préfecture de la Dordogne (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles) ;</p> <p>Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;</p> <p>Auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;</p>

A RETENIR				
	Enfermez vous dans un bâtiment	Bouchez toutes les arrivées d'air	Ni flamme, ni cigarette	
				
	Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours	

LE RISQUE CANICULE

Le terme « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Ce phénomène constitue, comme le grand froid, un danger pour la santé de tous.

En France, la période de fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, même si elle peut débuter fin juin. Des jours de fortes chaleurs peuvent survenir en dehors de cette période, mais les journées chaudes ne méritent que très rarement le qualificatif de « canicule ».

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque canicule (www.meteofrance.com).

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours.

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons...) sont particulièrement vulnérables.

Elles risquent :

la déshydratation : les symptômes qui doivent alerter sont des crampes musculaires aux bras, aux jambes et au ventre, un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie;

l'aggravation de leur maladie chronique;

le coup de chaleur (ou hyperthermie) : il doit être signalé aux secours dès que possible. Il survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par une agressivité inhabituelle, une peau chaude, rouge et sèche ; des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Les personnes en bonne santé ne sont pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires :

- maintenir les volets, stores et fenêtres fermés pendant les heures de forte chaleur;
- prendre régulièrement des douches pour se rafraîchir, sans se sécher;
- boire régulièrement sans attendre d'avoir soif.

LE RISQUE PANDEMIQUE

Le terme « pandémie » signifie qu'un virus grippal se développe et se propage rapidement à l'ensemble de la population d'un continent, voire au monde entier. Cette épidémie est caractérisée par l'apparition d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique ; face à ces nouvelles caractéristiques du virus, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il peut en résulter un nombre important de cas graves ou de décès.

L'apparition d'une pandémie peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'homme.

Ces virus se transmettent :

- soit directement par la salive, les postillons, les écoulements du nez, lors de la parole, l'éternuement, la toux ;
- soit indirectement par les mains et parfois par les objets contaminés.

CONSEILS DE SECURITE ET D'HYGIENE

Pour éviter de transmettre une infection virale à une autre personne, des mesures d'hygiène simple peuvent être appliquées au quotidien :

- se couvrir la bouche chaque fois qu'on tousse ;
- se couvrir le nez et la bouche chaque fois qu'on éternue ;
- se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique jetés dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.

NUMEROS UTILES

MAIRIE	05.53.61.55.55
NUMERO D'URGENCE EUROPÉEN	112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
SAPEURS-POMPIERS	18
PLATEFORME CANICULE (numéro national)	08.00.06.66.66

SITES INTERNET UTILES

Ville de Prigonrieux	www.ville-prigonrieux.fr
Préfecture de la Dordogne	www.dordogne.gouv.fr
Météo France	www.meteofrance.com
Vigicrues <i>Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France</i>	www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques <i>S'informez sur les risques</i>	www.georisques.gouv.fr
DREAL Nouvelle aquitaine <i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement</i>	www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
BRGM <i>Bureau de Recherches Géologiques et Minières</i>	www.brgm.fr/